



CCAS PORTIVECHJU

Centru Cumunali d'Azzioni Suciali

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 08 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit du mois de mars à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le 23 février 2023, s'est réuni dans la salle de réunion du COSEC de la Ville de Portivechju – Rue Pierre de Coubertin, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI, Vincent GAMBINI, Paule COLONNA CESARI, Anne TOMASI, Natacha SANTUCCI, Jean LORENZONI, Samad El MOUSSAOUI, Laetitia MANNONI.

Absents : Didier LORENZINI, Michel GIRASCHI, Nathalie CASTELLI, Nathalie MAISETTI, Jean-Toussaint MATTEI, Etienne CESARI, DON Pierre CORSI.

Secrétaire de séance : Jean LORENZONI nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Etaient inscrites à l'ordre du jour les affaires suivantes :

Approbation du compte rendu de séance du Conseil d'Administration du 23 janvier 2023.

1- FINANCES

1.1 - Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (Débat).

2 - RESSOURCES HUMAINES

2.1 - Refonte du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n° 22/36/CCAS du 13 décembre 2022.

3 - AIDE SOCIALE FACULTATIVE – DOMICILIATION ADMINISTRATIVE – AIDE SOCIALE LEGALE

Compte rendu des décisions prises en application des délégations.

Ouverture de séance à 17 h 30

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu de séance du 23 janvier 2023.

DELIBERATION N°2023/01/CCAS – Finances – Rapport d'Orientations Budgétaires

Les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Il doit donner lieu au sein du Conseil d'Administration à un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Les orientations du budget primitif 2022 sont développées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

Le Conseil d'Administration approuve les orientations budgétaires telles que définies dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et autorise le Président du C.C.A.S à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Approbation

DELIBERATION N°2023/02/CCAS – Ressources Humaines – Refonte du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification de la délibération n° 22/36/CCAS du 13 décembre 2022.

La délibération communale n° 22/174/RH du 10 octobre 2022 précitée a été modifiée comme suit par le Conseil municipal du 14 novembre dernier. Le CCAS avait donc délibéré également sur ces modifications lors du CA du 13 décembre dernier.

Entre temps, la commune a été destinataire d'observations du contrôle de légalité. Une nouvelle délibération doit donc être proposée, intégrant ces nouveaux rectificatifs essentiellement liés aux groupes existants, à leur grille indiciaire et aux notions de coordination avec ou sans encadrement.

La délibération du CCAS du 13 décembre 2022 est de fait modifiée, afin de transposer l'ensemble des dispositions relatives à la refonte du Rifseep et du CIA, aux agents du CCAS.

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Délibération n° 2021/14/CCAS du 20 septembre 2021 donnant délégation de pouvoir et de signature au Président et au Vice-Président du CCAS pour l'attribution des aides facultatives et dans le cadre de la procédure d'urgence et à titre dérogatoire, la Directrice du CCAS est autorisée à signer les décisions
- Délibération n° 2023/41/CCAS en date du 23 janvier 2023 portant actualisation du règlement des aides sociales facultatives du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), avec la création de l'Aide aux frais d'inhumation rendue exécutoire le 26 janvier 2023.

Le Président ou le Vice-Président rend compte à chaque séance des décisions prises en la matière.

Décisions prises sur la période du 12 janvier 2023 au 22 février 2023

AIDES SOCIALES FACULTATIVES :

Demandes chèques eau : 3 accords pour un montant de 1800€.

Demandes Chèques Accompagnement Personnalisé : 10 accords pour un montant total de 1500€ et 1 refus motivé par des ressources supérieures au barème fixé.

Portage de repas à domicile : 1 accord avec un montant de participation du CCAS de 4€/plateau.

Demandes service aide alimentaire : 4 accords pour des attributions 1 fois par semaine.

Aide financière exceptionnelle : 1 accord pour acquisition de mobilier et de matériel électroménager pour un montant de 288.40€ (achat d'un cumulus) déjà attribuée le 11 janvier dernier.

DOMICILIATION :

Délivrance des élections de domicile (article L.264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

- Délibération n°2021/03/CCAS du 13 septembre 2021 donnant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration et en son absence au Vice-Président

5 nouvelles domiciliations.

21 domiciliations au total soit 21 domiciliés avec 19 ayants droits.

AIDE SOCIALE LEGALE :

Pas de nouvelle demande. Pas de renouvellement.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Information du président sur la visite de M. J. ARAKEL ce 8 mars**, entrepreneur dans la gestion de transports logistiques basé à Marseille. Ce dernier a un parcours atypique, autodidacte et animé par les valeurs d'entraide et de solidarité portées par la

commune et le CCAS. A l'initiative d'un fonds de dotation depuis 2010 ayant vocation à aider les personnes traversant une épreuve de vie (décès, maladie, séparation, difficultés financières, etc), M. ARAKEL a participé à l'invitation de M. le Président, à une réunion dans les locaux de la Direction Grand Projets. Ce point lui a permis d'être informé des projets en matière de logements et d'habitat communaux sur la mandature.

Une seconde réunion plus en lien avec le CCAS s'est tenue dans nos locaux à 14h30. Y participaient, M. le Président, M. ARAKEL, son conseiller, Mme BRETON (Cellule habitat et logement / commune) et la directrice du CCAS. En visio, deux collaborateurs de notre invité (Mme LEBROS – SGale du fonds - et M.LARROUY) ont pu intervenir. L'occasion de nous présenter plus amplement le rôle de ce fonds de dotation et une possible interaction avec le CCAS. Ce fonds fonctionnant sur la base de fonds privés émanant du groupe géré par M. ARAKEL, est à ce stade voué à s'ouvrir dans son fonctionnement à des financements privés autres (mécénat social) et à une gouvernance plus large. De plus, la présentation d'une application gratuite développée par son groupe, destinée à mailler le territoire en terme de politique sociale, médico-sociale, emploi/insertion, a été proposée. Cette application déjà utilisée sur le continent par plusieurs acteurs privés ou institutionnels, pourrait à terme intéresser le CCAS. Il est prévu de reprogrammer un entretien avec M. ARAKEL fin avril.

Les administrateurs recevront un lien sur la présentation de cette application.

- **Information sur la date du prochain CA** portant sur le vote du BP 2023. Celui-ci se déroulera le 20 avril 2023.
- Le **second séminaire** se déroulera le samedi 13 mai prochain, dans les locaux du CCAS. Un ordre du jour sera transmis avant début avril à l'ensemble des membres du CA. Mme Tomasi (ADMR) tient à souligner l'importance de traiter de la question de la création d'un accueil de jour, sur Portivechju. Il est donc prévu que l'un des ateliers de cette nouvelle séance de travail porte sur ce point.
- Proposition de ne plus fournir de dossiers papiers en amont des CA et de s'en tenir à l'envoi via Drive. Décision justifiée pour des raisons d'économie d'échelle (diminution charges fonctionnement), écologiques et méthodologiques (responsabilisation de chacun des membres du CA). Tous les administrateurs sont d'accord.

La séance est levée à 19h00

Le secrétaire de séance,

Jean LORENZONI



Le Président du C.C.A.S,

Jean-Christophe ANGELINI

